

12 janvier 2007

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

AUREA
(Eurolist)

1. Par courrier du 10 janvier 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP (1) (17, avenue Matignon - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société AUREA et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 1 332 280 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 11,11% du capital et 8,44% des droits de vote de cette société (1).
2. Par le même courrier, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP a effectué la déclaration d'intention suivante :

« En application des articles L. 233-7-7 du code de commerce nous [...] précisons que :

- nous n'avons pas l'intention d'acquérir le contrôle de la société AUREA, seul ou de concert ;
- nous n'avons pas l'intention de demander la nomination d'un membre au conseil d'administration ;
- nous nous réservons le droit de réaliser des opérations d'achat ou de vente en fonction des opportunités du marché ».

-
- (1) Contrôlée par M. Xavier Roulet, président de SPGP.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 11 991 165 actions représentant 15 778 386 droits de vote.